



Premières démarches pour l'emploi d'un assistant maternel

Une réunion mensuelle de **18h30 à 20h30**, par secteur, pour les parents ou futurs parents

L'agrément

Les obligations de chacun

Les aides de la CAF

La recherche de l'assistant(e) maternel(le)

La rémunération, le contrat de travail

La déclaration initiale et mensuelle

Le déroulement de l'accueil

2020

Mardi 14 janvier

■ Ollainville

Contact : 01 69 72 15 22

Mardi 4 février

■ Arpajon

Contact : 01 64 90 89 77

Mardi 3 mars

■ Cheptainville

Contact : 01 64 95 44 37

Mardi 12 mai

■ Saint-Germain-lès-Arpajon

Contact : 01 64 55 10 15

Mardi 30 juin

■ Brevillet

Contact : 01 64 56 68 09

Mardi 15 septembre

■ Ollainville

Contact : 01 69 72 15 22

Mardi 13 octobre

■ Arpajon

Contact : 01 64 90 89 77

Mardi 8 décembre

■ Cheptainville

Contact : 01 64 95 44 37

Contactez le RAM organisateur :
le lieu exact de la réunion vous
sera communiqué sur inscription